

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20240620-14



AR Prefecture

063-200070712-20240620-DBC20240620_14-DE
Publié le 28/06/2024

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2024 à 16 HEURES

Date de la convocation : 10 juin 2024

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 juin 2024 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Marjolaine BECHON, Patrick SAUZEDDE, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau ayant donné procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
DES ZONES D'ACTIVITÉS ET DE DIVERS ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**

Rapporteur : Bernard VIGNAUD, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;

Vu la délibération n° 20200715-05 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu l'avis de la Commission des Marchés en Procédure Adaptée (CMAPA) du 30 mai 2024 ;

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

25

Membre du Bureau représenté :

0

Membre présent sans voix
délibérative : 1

Total votants : 25

AR Prefecture

063-200070712-20240620-DBC20240620_14-DE
Reçu le 28/06/2024
Publié le 28/06/2024

Le rapporteur explique qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée : l'avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation www.centreofficielles.com entre le 29 avril 2024 et le 24 mai 2024 à 12h.

Lors de sa séance du 30 mai 2024, la Commission des marchés en procédure adaptée (CMAPA) a donné un avis favorable, à l'unanimité, pour attribuer le marché à l'entreprise ASP – Aménagements sols et paysages (63350 JOZE), d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois, pour un montant annuel de 46 918,00 euros hors taxe, soit un total de 187 672,00 euros pour 4 ans.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Attribue** le marché, d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois, à l'entreprise ASP – Aménagements sols et paysages (63350 JOZE) pour un montant annuel de 46 918,00 euros hors taxe ;
- **Autorise** le Président à signer le marché ainsi que tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 25

Membres du Bureau présents : 25

Représenté : 0

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 25

Pour : 25

Contre : 0

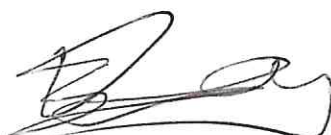
Abstention : 0

Membres présent sans voix délibératives : 1

Non-participation :

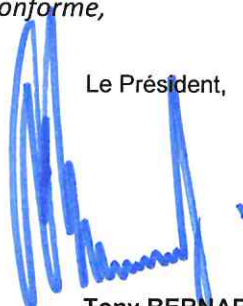
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

